

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril 2026 à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : DUBOIS Jean-Louis, Maire.

Date de convocation : 23/04/2026

Présents : MM. DUBOIS, PÉJOU, Mme BLANCHER, M. SAUTOUR, Mme FOURNET, MM. GORY, PASCAUD, Mmes DOUÉ, FILIATRE, M. HERMANN, Mme LABBÉ, M. MEYNCKENS, Mme LASCAUD, M. TARRADE, Mme LABONNE

Madame BLANCHER Laura a été élue secrétaire de séance.

-1-

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL PRÉCÉDENT

Le procès-verbal de la réunion du 03 avril 2026 est approuvé à l'unanimité.

-2-

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

DÉCISION n°2026-008 du 07/04/2026

Objet : chauffe-eau électrique - Garderie

La Commune souhaite faire remplacer le chauffe-eau de la garderie.

Il est procédé à la signature du devis avec l'entreprise SAS MARBOUTY 87380 Magnac-Bourg pour ces travaux pour un montant HT de **703.80 €**.

DÉCISION n°2026-009 du 15/04/2026

Objet : achat enceinte autonome sur batterie portative

La Commune souhaite faire l'acquisition d'une enceinte portative pour remplacer la sono actuelle devenue obsolète.

Il est procédé à la signature du devis avec la Société Média Son Évènementiel 87000 Limoges pour l'acquisition de cette enceinte autonome portative sur batterie pour un montant HT de 402.25 €.

-3-

AFFECTATION DU RÉSULTAT – EXERCICE 2025 – BUDGET ASSAINISSEMENT

excédent de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	46 055,47
excédent d'investissement antérieur reporté	29 457,43

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2025

solde d'exécution de l'exercice	14 529,00
solde d'exécution cumulé 001	43 986,43

RESTES A REALISER AU 31/12/2025

dépenses d'investissement	20 800,00
recettes d'investissement	0,00
SOLDE	- 20 800,00

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2025

rappel du solde d'exécution cumulé	43 986,43
rappel du solde des restes à réaliser	- 20 800,00
EXCEDENT DE FINANCEMENT TOTAL	23 186,43
BESOIN DE FINANCEMENT A COUVRIR EN PRIORITE	0,00

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

résultat de l'exercice	6 678,56
résultat antérieur	46 055,47
TOTAL A AFFECTER	52 734,03

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION

1) Couverture du besoin de financement de la Section d'investissement (crédit du compte 1068 sur BP 2026)	0,00
2) Affectation complémentaire en "Réserve" (crédit du compte 1068 sur BP 2026)	
AFFECTATION TOTALE (crédit du compte 1068)	0,00
3) Excédent de fonctionnement à reporter au BP 2026 ligne 002 (report à nouveau créditeur)	52 734,03
TOTAL	52 734,03

Résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention

-4-

AFFECTATION DU RESULTAT – EXERCICE 2025- BUDGET PRINCIPAL

excédent de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	680 813,27
excédent d'investissement antérieur reporté	126 523,57

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2025

solde d'exécution de l'exercice	127 062,81
solde d'exécution cumulé 001	253 586,38

RESTES A REALISER AU 31/12/2025

dépenses d'investissement	138 283,00
---------------------------	------------

recettes d'investissement	184 187,87
SOLDE	45 904,87

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2025

rappel du solde d'exécution cumulé	253 586,38
rappel du solde des restes à réaliser	45 904,87
EXCEDENT DE FINANCEMENT TOTAL	299 491,25
BESOIN DE FINANCEMENT A COUVRIR EN PRIORITE	0,00

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

résultat de l'exercice	234 178,70
résultat antérieur	680 813,27
TOTAL A AFFECTER	914 991,97

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION

1) Couverture du besoin de financement de la Section d'investissement (crédit du compte 1068 sur BP 2026)	0,00
2) Affectation complémentaire en "Réserve" (crédit du compte 1068 sur BP 2026)	
AFFECTATION TOTALE (crédit du compte 1068)	0,00
3) Excédent de fonctionnement à reporter au BP 2026 ligne 002 (report à nouveau créateur)	914 991,97
TOTAL	914 991,97

Résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention

-5-

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION - ANNÉE 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les taux pour 2026 comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties :	39.70 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	67.41 %
Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires :	12.10 %

Résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention

-6-

SUBVENTIONS COMMUNALES

ARTICLE	LIBELLE DES DEPENSES	BP2025	VERSÉ 2025	BP 2026
65748	COMITE DES FETES	6000	6630	6000
65748	OCCITANE	500	500	500

65748	ACCA	50	0	50
65748	GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	50	50	50
65748	RPI	4 482	4 482	5 130
65748	CLASSES DE DECOUVERTE 3 ECOLES	1 557	1 557	1 710
65748	ECOLE MAGNAC - PISCINE -	519	519	570
65748	PROJET EUROP OCCE ST GERMAIN	1300	1300	1030
65748	GVA (Groupement Vulgarisation Agricole)	200	200	200
65748	PRÉVENTION ROUTIÈRE	50	50	50
65748	FNATH	50	50	50
65748	SECOURS POPULAIRE	50	50	50
65748	PATCHWORK	50	50	50
65748	HISTOIRE ET PATRIMOINE	100	100	150
65748	USEP Coop scolaire (Intervenante musique)	5000	5000	5000
65748	Le jardin aux abeilles	200	200	200
65748	Rando Club Issaure	80	80	80
65748	La Boule Magnacoise	400	0	400
65748	Office de Tourisme "Briance Sud Haute-Vienne"	0	0	0
65748	Les Archers du Martoulet	50	0	50
65748	Chiens guide d'aveugles	50	50	50
65748	HAPPY DOG	50	0	50
65748	APE Collège	100	100	100
65748	APEI	100	0	100
65748	RESTOS DU CŒUR	100	100	100
65748	ANACR	70	70	70
65748	AJL - DOJO	15000	14619	14619
65748	LES PROFESSIONNELS DE LA BRIANCE	200	0	200
65748	JMF	200	200	0
65748	FIT MB	50	50	50
65748	WAJUTSU	50	50	50
65748	Collège Pierre-Buffière	0	54	
65748	Panier de Germaine	0	0	50
65748	RÉSERVE	1342	658	3241
TOTAL GÉNÉRAL		38 000	36 769	40000

Résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention

-7-

ADOPTION BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le contenu détaillé du budget dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

Ce budget s'équilibre ainsi :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
106 178.55 €	106 178.55 €	64 986.43 €	64 986.43 €

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré :

* **ADOPTÉ** le Budget Primitif 2026 du Budget Assainissement de la Commune

Résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention

ADOPTION BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le contenu détaillé du budget dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

Ce budget s'équilibre ainsi :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2 068 011.97 €	2 068 011.97 €	1 250 033.22 €	1 250 033.22 €

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré :

* **ADOpte** le Budget Primitif 2026 du Budget Principal de la Commune

Résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention

Après ces deux adoptions, M. Alain SAUTOUR fait un bref constat de la situation financière et fiscale avec un comparatif sur 5 ans.

FONGIBILITÉ DES CRÉDITS

L'instruction comptable et budgétaire M57 et M49 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas, le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Cette disposition permettrait d'amender si besoin la répartition des crédits budgétaires entre chaque chapitre budgétaire (chapitres budgétaires et chapitre opération) afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition et sans modifier le montant global des investissements.

Cette disposition permettrait de réaliser des opérations purement techniques avec rapidité.

Par souci de transparence et pour rester en cohérence avec notre nouveau règlement financier spécifique aux subventions versées, les crédits ouverts pour concours aux associations seront exclus de ce dispositif.

Un tableau retraçant précisément ces mouvements sera présenté au Conseil Municipal, dans les mêmes conditions que la revue de détail des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du CGCT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **autorise** Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacun des sections, taux maximal autorisé à partir du 1^{er} janvier 2026 pour le budget principal et le budget assainissement

Résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention

CORRESPONDANT DEFENSE

A la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation d'un correspondant défense pour la commune.

Les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense.

Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du Département et de la Région.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal décide de procéder à la désignation de Mme LASCAUD Marie, en tant que correspondante défense.

Résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention

COMITE DE PILOTAGE COMMUNAL DE LA FEDERATION FRANCAISE DES VILLAGES ETAPES

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de nommer des représentants pour le Comité de Pilotage de la Fédération Française des Villages Etapes.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, désigne les représentants suivants :

Titulaire : PÉJOU Sébastien
Suppléante : DOUÉ Laurence

Réfèrent administratif : FENOGLIO Nathalie

Résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention

PARTICIPATION FRAIS DE SÉJOUR EN CENTRE DE VACANCES

Les membres du Conseil Municipal décident d'accorder une participation aux frais de séjour des enfants de la Commune partant en Centre de Vacances.

Cette participation s'appliquera pour tous les séjours (Hiver, Printemps, Été).

Elle sera accordée pour un montant forfaitaire de 54 € par séjour et par enfant et ce pour tous les enfants de la Commune pour l'année 2026.

Résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention

DEMANDE DE SUBVENTION FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FEDER) : ESPACE COEUR DE BOURG, SOINS ET PRÉVENTION

Le projet Espace Cœur de Bourg, Soins et Prévention est estimé sur la base d'un avant-projet définitif à
1 042 389.00 € HT.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Fonds Vert – Fonds accélération de la transition écologique : **332 384.75 €**
Département – CDDI – 5^{ème} génération : **105 000 €**
FEDER : **250 000 €**
Autofinancement : **355 004.25 €**

Considérant que le projet répond pleinement au programme Région Nouvelle Aquitaine 21-27 FEDER-FSE+ ,

Le Conseil Municipal après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré :

- approuve le plan de financement exposé
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du FEDER
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget de la Commune
- autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants

Résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention

-14-

VENTE DE TERRAIN : M. & MME COIGNOUX Charles

Suite au dernier conseil municipal concernant le courrier de M.&Mme COIGNOUX, M. le Maire et plusieurs élus se sont rendus sur place afin d'étudier cette demande.

Ils souhaiteraient acquérir environ 380 m² de la parcelle A1421 qui jouxte sa propriété afin d'agrandir celle-ci pour manœuvrer ses véhicules.

Après échanges sur ce dossier, un vote est procédé : **2 contre, 3 abstentions, 10 pour**

Il est donc décidé de donner une suite favorable à cette vente.

Les frais de géomètre seront à la charge de la commune et les frais notariés à la charge de l'acquéreur.

Le prix de vente va être étudié et proposé lors du prochain conseil municipal.

-15-

QUESTIONS DIVERSES

→ M. le maire informe le conseil que dans les communes de plus de 1 000 habitants, il y a lieu d'établir un règlement intérieur dans les 6 mois qui suivent son installation.

Le règlement intérieur précédemment adopté jusqu'à l'établissement du nouveau sera envoyé par mail à chaque conseiller.

→ M. le maire avise le conseil que le Club des Rétromobiles Limousines organise à nouveau la promenade touristique sur les traces de l'ancienne nationale 20 – **RN20 Historique – 9^{ème} édition** - en partenariat avec plusieurs clubs d'amateurs de véhicules anciens.

Cette édition aura lieu le dimanche 28 juin 2026.

Le Président demande l'autorisation de stationner sur le camping municipal et y organiser un pique-nique comme les années précédentes.

Après échange, le conseil est favorable à cette étape à Magnac.

→ M. le maire demande à Mme Gaëlle LABONNE de sortir de la salle.

Il donne ensuite lecture de plusieurs doléances reçues en mairie relatives aux nuisances sonores générées par un container frigorifique installé derrière la Boucherie Limousine dont une avec constat d'huissier pour constater les faits.

Il donne également lecture du courrier du 13 avril 2026 envoyé à M. SENEGAS Christophe, La Boucherie Limousine, suite au premier courrier reçu d'un riverain. Lecture est faite ensuite du courrier reçu de M. SENEGAS Christophe en date du 23 avril 2026.

Après échanges, le conseil demande au maire de mettre en demeure M. SENEGAS Christophe de faire cesser immédiatement et totalement ces nuisances en procédant à l'arrêt complet de son

équipement, et ce, jusqu'à régularisation de la situation, notamment au regard des démarches administratives et déclarations d'urbanisme requises.

Une réponse sera faite à chaque riverain ayant déposé une doléance suite à la décision du conseil.

→ M. le maire donne ensuite lecture d'un courrier reçu le 23 avril 2026 de La Boucherie Limousine concernant une demande de révision de son loyer

Après échange, un rendez-vous est demandé avec M. SENEGAS Christophe pour discuter des éléments relatifs à cette sollicitation.

Mme Gaëlle LABONNE rentre à nouveau dans la salle.

→ M. le maire informe le conseil des démarches entreprises à l'encontre de Mr GUIDON LAVALLÉE Michaël, agent des services techniques

→ Mme Marie LASCAUD propose 3 noms pour la parution du petit journal mensuel (Ex Magnac en Bref) suite au sondage effectué en interne

Le Petit Magnacaud (6)- Magnac Actus (4) – Las Pitas Novelas de Manhac (4) 1 abstention

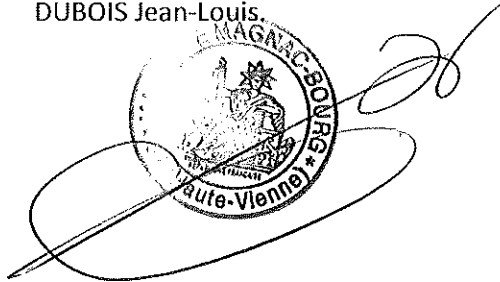
Un vote est fait est Le Petit Magnacaud l'emporte avec 6 voix

→ M. Gilbert TARRADE propose l'achat d'une remorque pour le groupe électrogène

Il est demandé de se renseigner auprès du Service Comptable de St Yrieix la Percher pour un achat sur leboncoin.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISE, LA SÉANCE EST LEVÉE A 22H10.

Le maire,
DUBOIS Jean-Louis



Le secrétaire de séance,
BLANCHER Laura

A handwritten signature in black ink, appearing to be "L. Blancher", written over a horizontal line.